

Les terrasses payantes aussi

La Ville a décidé de taxer les terrasses horeca. Ce sera pour le printemps 2014

La Ville de Herstal a décidé de taxer les terrasses horeca. Une mesure qui ne fait pas l'unanimité. Après le parking payant et des années de travaux,

certaines commerçants ont en effet un peu de mal à avaler la pilule. D'autant qu'ils vont également devoir uniformiser leur mobilier extérieur...

Gratuite jusqu'ici, l'exploitation d'une terrasse, sur le domaine public, par un établissement Horeca va donc être payante à Herstal, comme cela se fait déjà dans de nombreuses autres communes. La redevance dépendra de la localisation de l'établissement et variera également s'il s'agit d'une terrasse annuelle ou saisonnière d'été (du 15 avril au 15 octobre).

Ainsi, pour une terrasse installée dans le « périmètre d'intérêt commercial particulier », c'est-à-dire les places Jean Jaurès et Camille Lemonnier et les rues Laixheau et Élixa Dumonceau, la redevance sera de 15 euros/m² pour une saisonnière et de 20 euros/m² pour une annuelle.

En dehors de ce périmètre, le montant passe à 12,5 euros/m²

pour une annuelle et 10 euros/m² pour une saisonnière. Après trois années de travaux sur la place Jean Jaurès, une nouvelle mobilité dans le centre et, dès janvier, le parking payant, les commerçants du centre vont donc devoir faire avec une nouvelle

« BEAUCOUP DE COMMERÇANTS EN ONT MARRE ET VEULENT SE BARRER »

contrainte. Et pour Jennifer Maus, cheffe de groupe MR, c'est tout bonnement inadmissible.

« Il y a eu les travaux, le parking payant et maintenant ça. Ça fait beaucoup quand même. Et pour avoir discuté avec de nombreux

commerçants, il y en a beaucoup qui en ont marre et qui veulent se barrer ».

Mais Frédéric Daerden, député-bourgmestre, pense quant à lui que cette redevance va permettre de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. « Il ne faut pas croire que nous avons fait ça pour faire rentrer de l'argent dans nos caisses. Mais la présence de ces terrasses, ça nous coûte de l'argent (entretien, surveillance..., NDLR). Il est normal qu'ils interviennent. Et puis, nous avons investi de l'argent dans ce domaine public. Il est normal que ceux qui en tirent des bénéfices payent une contribution, comme le font déjà les commerçants ambulants ou les forains. Je pense aussi qu'avec leur terrasse, ils ont un sacré avantage commercial par rapport à ceux qui n'en ont pas.

C'est comme pour les déchets. C'est normal que ceux qui en produisent le plus payent le plus. J'entends bien également qu'on aurait pu encore attendre un peu. Mais moi, je pense que nous avons trop attendu. Ce règlement, nous aurions déjà pu le mettre en place pour ce printemps, il ne le sera que pour le printemps prochain. Comme ça, tout le monde sait à quoi s'attendre et aura le temps de s'adapter.

Et puis, il faut arrêter avec cette obsession du tout gratuit partout. Ceux qui ne veulent pas payer leur terrasse, qu'ils n'en mettent pas. Comme ceux qui ne veulent pas payer le parking, qu'ils ne se garent pas dans le centre. On n'impose rien, on laisse le choix. Mais ceux qui en tirent avantage doivent payer. C'est plus équitable pour tout le monde ».

AURÉLIE DRION



Les terrasses seront maintenant taxées et devront être uniformisées.

■ A. DR.

NOUVEAU RÈGLEMENT

Des terrasses uniformes autour de la place

Les terrasses vont donc dorénavant être régies pas un nouveau règlement. En plus de cette redevance, il définit le mobilier qui sera autorisé sur les places Jean Jaurès et Camille Lemonnier et dans les rues Laixheau et Elisa Dumonceau. L'objectif ici est de faire en sorte non pas que toutes les terrasses se ressemblent mais que chacune soit uniforme. « Ce que nous voulons, c'est avoir un centre qui ressemble à quelque chose, précise Frédéric Daerden. Nous y avons investi beaucoup d'argent et nous voulons qu'il y ait quelque chose d'uniforme ». En gros, les terrasses au mobilier

dépareillé, c'est fini. Tout comme il ne pourra plus y avoir de tables ou chaises en plastique. Les bacs à plantes et les planchers sont aussi interdits. Conscientes que pour certains, ce règlement va engendrer des investissements, les autorités ont prévu une prime pour les y aider. Pour les tenanciers qui investiraient dans du mobilier entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, ils pourront percevoir 50 euros par m² de terrasse (maximum de 2.000 euros) en 2013 et 2014 et 30 euros par m² de terrasse (maximum de 1.500 euros) en 2015 et 2016. ■

LES CAFETIERS

Ils payeront, ils n'ont pas d'autre choix

La nouvelle de cette redevance n'a pas franchement été accueillie avec joie par les deux cafetiers que nous avons rencontrés. Comme on pouvait s'en douter, ceux-ci n'apprécient que modérément de devoir encore mettre la main au portefeuille. Même si Pascal Di Renzo, qui tient à la fois un café et une glacerie du même nom, est le moins virulent. « C'est sûr que jusque-là on ne payait rien, mais ça se fait partout ailleurs, alors on se doutait bien qu'on y arriverait un jour. Mais le prix demandé me semble raisonnable. Quand je vois ce que mes terrasses me rapportent... Dès qu'il y a un peu de soleil, elles sont pleines. Alors, les 60 ou 40 euros



LES CAFETIERS DE HERSTAL N'APPRÉCIENT QUE TRÈS MODÉRÉMENT

par mois que je pourrais débours, ça serait vite amorti. Mais ce qui aurait été bien, c'est que comme on a souffert durant trois ans à cause des travaux, ils nous laissent trois ans gratuits. Pour qu'on ait le temps de s'en re-

mettre ».

Quant à Belinda Ditomasi, qui tient le café La Boussole, elle est hors d'elle.

« Je ne suis pas d'accord, mais je sais que ça ne sert à rien de se battre, c'est plié. Mais quand on voit la place qu'ils ont faite, qui ressemble à un immense terrain de foot et qui ne sert finalement qu'à ça... Qu'il va falloir payer le parking et que ça va nous faire perdre les clients. On a eu la cigarette, les travaux, le parking payant et puis maintenant cette redevance... Et il faudra bien la payer parce que la terrasse, ça rapporte. Elle est toujours pleine. Mais c'est toujours et encore payer ».

AURÉLIE DRION